

RAPPORT
DE LA COMMISSION
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 23/5.06 - Direction des travaux, énergies et services industriels

Objet : Demande d'un crédit de CHF 200'000.00 pour la réhabilitation d'une ancienne conduite d'eau potable au chemin de la Grosse-Pierre, participation de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite

PREAVIS N° 23/4.06

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Votre commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie le 18 avril 2006. Elle était composée de Mmes Anne-Catherine AUBERT, Geneviève REGAMEY et Françoise PONTONIO rapporteur, de MM. Frédéric AMBRESIN, Roger CHRISTINAT, Bertrand GILLIARD et Laurent PELLEGRINO.

Nous remercions pour leurs explications MM. Frédéric JOMINI, municipal TRESI, et Alain JACCARD, chef de service TRESI.

Introduction

Il existe à Morges 45 km de conduites. Il faudrait en remplacer plus d'un km chaque année si l'on voulait renouveler l'entier de ces conduites en 40 ans. Le montant porté depuis cette année au plan des investissements est encouragé par la commission, mais ne permettra pas d'atteindre le renouvellement des conduites morgiennes par secteur et à la cadence qui serait souhaitable pour que notre ville ait des canalisations en bon état.

Renseignements donnés à la commission

Trois tronçons traversent le chemin de la Grosse-Pierre et nécessiteront des fouilles ouvertes.

La circulation restera ouverte en particulier pour les ambulances et les transports publics.

Le système choisi, soit par éclatement, est économique et peu perturbateur. Il a d'ailleurs déjà été utilisé avec satisfaction ailleurs.

Ce système nécessite un espace minimum de 20 cm entre les différents tuyaux. Dans ce cas de figure, cette condition est remplie. Les conduites en fonte grise éclatent relativement facilement.

L'eau restera disponible pour les utilisateurs durant les travaux.

Cette conduite a eu déjà de très nombreuses fuites, ce qui nous permet de saluer le fait que ces travaux soient effectués en priorité.

Le réseau d'eau morgien, relativement vétuste, nécessite de nombreuses interventions en urgence (fuites).

L'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) participe aux frais à raison de 15%.

Pour la phase d'éclatement, c'est l'assurance de l'entreprise qui couvre les éventuels dégâts.

Le diamètre des tubes proposés sera suffisant pour les sollicitations futures (augmentation du nombre d'habitants).

Conclusions

Satisfaite de l'augmentation des crédits alloués aux rénovations des conduites de notre ville et convaincue de la nécessité de ces travaux, c'est à l'unanimité que votre commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.00 pour la réhabilitation d'une ancienne conduite d'eau au chemin de la Grosse-Pierre, participation de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 10'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2007.

au nom de la commission
la présidente-rapporteur

Françoise Pontonio